

2009/1607 - AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION :
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA
MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX FIXES
D'EXTERIEURS (DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

«La satisfaction des besoins en matière de maintenance des aires de
jeux fixes d'extérieurs nécessite le lancement d'une nouvelle consultation.

Il convient d'organiser une procédure d'appel d'offres ouvert en
application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ou à défaut une
procédure négociée en application de l'article 35 I 1^{er} alinéa du Code des Marchés
Publics.

Le marché à passer est un marché à bons de commande d'un montant
annuel global estimé de 120 000 € HT, d'une durée d'un an, reconductible
expressément trois fois une année.

Vu le Code des Marchés Publics ;

Oùï l'avis de sa Commission Finances, Administration Générale,
Marchés Publics ;

DELIBERE

1 - Le lancement d'une consultation – procédure d'appel d'offres -
pour la maintenance des aires de jeux fixes d'extérieurs, par un marché à bons de
commande d'un montant annuel global estimé de 120 000 € HT, d'une durée d'un
an, reconductible expressément trois fois une année est approuvé.

2 - La dépense en résultant, financée sur les crédits inscrits aux
budgets 2010 (2011, 2012 et 2013) sera imputée aux articles 2313, 2188 et 6156,
fonctions diverses.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM